

**Extrait du registre des délibérations du
Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes Les Rives de la Laurence**

Séance ordinaire du 19 janvier 2024

L'an 2024, le 19 janvier 2024 à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de communes Les Rives de la Laurence, légalement convoqués se sont réunis au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur le vice-président Pierre COTSAS.

PRESENTS :

MM Frédéric DUPIC, Pierre COTSAS, Luc DUTRUCH, Olivier LAFEUILLADE, Harrag KOUTCHOUK, Pierre DURAND, José MARTIN, Pierre SEVAL, Mmes Emmanuelle FAVRE, Sylvie AYAYI, Alice PLATRIEZ, Céline BAGOLLE

EXCUSES :

Monsieur Pascal COURTAZELLES ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre COTSAS
Madame Sylvie BRISSON ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier LAFEUILLADE
Monsieur Philippe GARRIGUE ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric DUPIC
Monsieur Cédric CHALARD ayant donné pouvoir à Madame Céline BAGOLLE
Monsieur Hubert LAPORTE ayant donné pouvoir à Madame Sylvie AYAYI
Madame Laetitia DA COSTA ayant donné pouvoir à Madame Emmanuelle FAVRE
Madame Nanou LAURENTJOYE
Madame Sylvie FONTENEAU
Madame Sybil PHILIPPE

ABSENTS :

Madame Céline MAZIERES

Secrétaire de séance : Alice PLATRIEZ

Date de convocation : 12/01/2024

Nombre de Conseillers : 22

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 18

Nombre de suffrages exprimés : 18

D.2024-01-02 : Finances - Décision modificative n°2 budgets Annexe Assainissement collectif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget annexe assainissement collectif du budget principal 2023,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de :

- Adopter la décision modificative n°2 au budget annexe Assainissement collectif telle que détaillée comme suit :

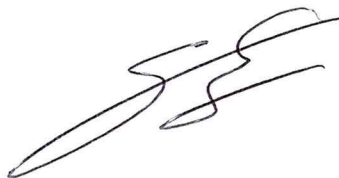
Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-622 : Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 332,89 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 332,89 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	1 225,53 €	0,00 €	0,00 €
D-66112 : Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00 €	107,36 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	1 332,89 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 332,89 €	1 332,89 €	0,00 €	0,00 €
Total Général	0,00 €		0,00 €	

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

D'approuver la décision modificative n°2 du budget annexe « Assainissement collectif » ci-dessus.

Fait à Saint-Loubès, le 19 janvier 2024

Le Président



Frédéric DUPIC



La secrétaire de séance



Alice PLATRIEZ

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr